

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 15 janvier 2024 de 18h30 à 20h16.

**Etaient présents** : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MAURY Édith, MEXIQUE Béatrice, MEXIQUE Bruno, PERRIN Céline, et STEPHAN Murielle.

**Absent** : LABARRE Alexis,

**Secrétaire de séance** : GUICHON Julie

**3 spectateurs**

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

### **Approbation des PV de la précédente séance**

Le PV du conseil extraordinaire est approuvé à l'unanimité

Le PV du conseil municipal est approuvé à l'unanimité

### **DM3**

Monsieur le Maire explique aux élus que suite à une erreur de dénomination de tiers sur un titre de 2022, la trésorerie nous demande l'annulation du titre 181 du bordereau 95. Ce titre étant sur l'exercice clos de 2022, et l'article 673 annulation titres sur exercices antérieurs n'ayant pas été budgétisé sur le BP 2023, il est nécessaire de faire une DM afin de pouvoir corriger l'erreur avant la clôture du BP 2023. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la DM suivante :

- article 626 frais postaux et télécommunication = - 309€
- article 673 titres annulés sur exercices antérieurs = + 309€.

### **Autorisation budgétaire spéciale avant vote du BP**

La commune a la possibilité d'effectuer des dépenses d'investissement urgentes à hauteur de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2023 (255 279.60€), déduction faite des RAR et du montant du remboursement des emprunts. (Soit 40 017.65€). Monsieur le Maire propose les achats en section d'investissement suivants :

- article 2157 : Outillage et matériel technique : achat du tracteur dans la limite de 10 000€ (le devis avait été accepté en 2023 mais non envoyé afin d'éviter de perdre des mois de garantie puisque le nouveau tracteur serait arrivé en période hivernale)
- article 2158 : Autres matériels et outillage technique : achat manche à air 634€ (suite aux dernières intempéries, la manche à air de l'aérodrome doit être remplacée dans les plus brefs délais). Monsieur Mexique rappelle que cet achat avait été prévu au BP 2023. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité ces achats et demande à Monsieur le Maire de les inscrire sur le BP 2024.

### **Prime pouvoir d'achat exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe les élus que le gouvernement a mis en place l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour tous les agents de la fonction publique (obligatoire pour la fonction publique d'État et Hospitalière). Pour la fonction publique territoriale, l'attribution de cette prime est décidée par l'organe délibérant. Cette prime a été mise en place contre l'inflation et doit être attribuée à l'ensemble des employés ou à aucun. Conformément à la réglementation, un dossier a été fait et transmis au Comité Social Territorial du CDG qui a émis un avis favorable en date du 05 décembre 2023 pour l'attribution de cette prime à nos 3 employés communaux. Monsieur le Maire indique aux élus que le montant plafond de cette prime pour un temps complet est de 800€ mais que l'organe délibérant a la possibilité d'attribuer un montant inférieur (avec un minimum de 300€ pour un temps complet) ou aucune prime. Ce montant sera proratisé en fonction de la quotité de travail. En cas d'adoption, cette prime devra être versée avant juin 2024 et pourra être versée en une ou plusieurs fois. Après échange entre les membres du conseil, il a été décidé à l'unanimité d'octroyer une prime. Plusieurs propositions de montant ont été faites. Finalement, le conseil a voté en faveur d'une prime d'un montant de 500 euros pour un temps complet avec 7 voix pour et 3 abstentions. Celle-ci sera versée en une fois avec la paie de du mois de mai.

### **Modalités attribution cavurnes**

Monsieur le Maire informe les élus que les 9 cavurnes sont maintenant achevées. Il convient de définir les modalités d'attribution : nombre d'années, tarifs. Monsieur le Maire rappelle le coût total des travaux : 6 295.13€ TTC. Madame Maury se demande s'il y a urgence de délibérer aujourd'hui. Monsieur le Maire répond que les cavurnes ont été choisies puisqu'il y a des demandes et qu'au columbarium il ne reste qu'une case de libre. Madame Maury

demande ce qui se passe à l'échéance de la durée de la concession d'une case de columbarium et des cavurnes. Une réglementation funéraire existe mais rien n'est clairement expliqué en ce qui concerne ce nouveau type de concessions. Monsieur Mexique demande combien d'urnes peut contenir une cavurne. Monsieur le Maire répond que suivant la taille des urnes, une cavurne peut contenir jusqu'à 4 urnes.

Après discussion et comparaison des tarifs appliqués avec d'autres collectivités et pour être en cohérence avec les tarifs pour le columbarium, le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs et durées suivants :

- 550 € pour une durée de 30 ans
- 915 € pour une durée de 50 ans

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire et Madame Stephan font un point sur les vœux 2024 qui ont réunis environ 83 personnes. Les élus se demandent si le jour et l'heure n'ont pas eu un impact négatif sur le peu d'écuriots présents. Madame Désirant demande s'il est possible de faire un coupon-réponse pour les prochains vœux afin de pouvoir prévoir les achats en conséquence.

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail de la micro-crèche sera signé la semaine prochaine avec une prise de possession des locaux le 01 février. La dernière semaine de janvier sera consacrée au déménagement du mobilier des associations par les employés municipaux. Madame Mexique demande quand les associations devront changer de locaux. Pour les 2 prochaines semaines, les associations pourront rester à l'espace Pierre Huet. Le problème reste le mardi, où plusieurs activités se chevauchent. Les cours de dessins et de couture pourront se réunir à l'aérodrome. La commune aura à charge les frais de chauffage et d'électricité. Les élus sont surpris du montant de la première facture correspondant aux premières séances réalisées. Un compromis doit être trouvé et les activités doivent perdurer.

Monsieur Frapart informe les élus d'une demande du club 41 qui souhaite organiser une course de tracteur tondeuse sur le terrain de l'aérodrome le week-end du 20 et 21 avril. Les bénéfices seront reversés à une œuvre caritative. Les associations et les usagers de l'aérodrome sont favorables à cette manifestation. Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Le week-end du 18 mai, la Fédération Française de l'Aéronautique organise les journées portes ouvertes des aérodromes. Une réunion citoyenne aérodrome sera prévue pour organiser des activités en collaboration avec toutes les associations qui le souhaitent.

Monsieur Frapart informe le conseil qu'en août est prévu le tour de France des ULM. D'autres informations seront données dans les prochains mois.

Monsieur Frapart rappelle que Madame Stephan avait proposé d'organiser la fête des voisins sur le terrain de l'aérodrome pour qu'il n'y ait qu'un seul endroit de rassemblement.

Monsieur Mexique demande si la plaque de la « rue de gare » a été retrouvée ou recommandée. Monsieur Simon n'a pas retrouvé la plaque, il faudra donc la recommander.

Madame Désirant remarque que le pont de la santate n'a toujours pas été réparé. Monsieur Mexique demande si un courrier a été fait. Monsieur le Maire répond qu'il a recontacté Monsieur Lebonvallet par téléphone. Monsieur Mexique regrette que la décision prise lors du précédent conseil de lui envoyer un courrier officiel n'ait pas été respectée.

Madame Désirant demande si Monsieur Royer peut fixer un support dans la pièce de la salle des fêtes où sont rangés les balais afin de pouvoir les accrocher. Monsieur le Maire demandera à Monsieur Royer d'en installer un. Monsieur Mexique demande si les dalles abimées du plafond de la salle des fêtes ont été remplacées. Monsieur Le Droumaguet doit les changer en même temps que la réparation du local du préau.

Madame Mexique annonce aux membres du conseil de sa décision de démissionner de sa fonction d'élue à compter de ce jour et remet sa lettre à Monsieur le Maire. Monsieur le Maire annonce qu'il y aura donc des élections partielles puisque le conseil municipal a perdu un tiers de ses membres. Madame Mexique explique les raisons de ce choix et assure que les élus pourront toujours compter sur elle sur certaines manifestations.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a demandé aux employés d'enlever toutes les décorations de Noël.

Monsieur le Maire regrette que les illuminations ont été loupées. Madame stephan demande si la commune a payé

la totalité de la facture. Monsieur le Maire refusera de payer la totalité de la facture puisque l'électricien n'est pas revenu pour régler les dysfonctionnements.

Madame Stephan parle des affouages au pont de la sentate et propose de faire un avis à distribuer dans les boites aux lettres et demande si une information sur le prix peut être indiquée. En attendant le conseil de février, les élus sont favorables à une indication tarifaire soit notifiée. Le tarif devrait rester équivalent à celui des derniers affouages.

Madame Désirant demande si les décorations intérieures seront également enlevées par les employés. Madame Stephan répond qu'elles seront enlevées par les élus comme tous les ans. Il sera demandé aux employés de déménager les derniers cartons des affaires pour l'Ukraine pour faciliter le rangement.

Madame Désirant demande si le repas des aînés est toujours prévu en mars. La question se pose de savoir si la commune continue d'organiser le repas des aînés et la soirée beaujolais ou si la commune refait une animation une année sur deux. Madame Désirant demande pourquoi la commune ne proposerait pas des colis.

### **Prochaines réunions**

Lundi 5 février 2024 : conseil municipal

Lundi 12 février 2024 à 18h00 : réunion prépa budget

Lundi 19 février 2024 à 18h00 : réunion prépa budget